



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conseil municipal du 25 février 2019

I) Précisions méthodologiques	3
II) Eléments de contexte national.....	3
III) Eléments de contexte métropolitain.....	4
IV) Eléments de contexte local	4
V) Recettes de fonctionnement : Hypothèses d'évolution retenues	5
a) Evolution de la fiscalité directe.....	5
b) La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	6
c) Relations financières avec TMVL.....	6
d) Dotations – DGF.....	7
e) Produits des services.....	7
f) Subventions de la CAF.....	8
VI) Dépenses de fonctionnement : Hypothèses d'évolution retenues.....	9
a) Charges à caractère général	9
b) Dépenses de personnel	9
c) Contingent incendie	10
d) Subventions de fonctionnement	11
e) Charges financières	11
VII) Recettes d'investissement : Hypothèses d'évolution retenues.....	12
a) FCTVA	12
b) TAM.....	12
c) Les cessions.....	13
d) La dotation aux amortissements	13
VIII) Dépenses d'investissement : Hypothèses d'évolution retenues	14
a) Participation investissement TMVL.....	14
b) Etat de la dette	14
IX) Engagements pluriannuels	16

I) Précisions méthodologiques

Aux termes de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisés par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Ce texte met notamment l'accent sur la communication d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il confère donc une dimension prospective au rapport sur les orientations budgétaires.

Outre cette obligation réglementaire, l'amenuisement des marges de manœuvre financière provoqué par la contribution au redressement des finances publiques rend désormais impératif l'exercice d'analyses prospectives. La préparation budgétaire annuelle ne peut plus, désormais, se concevoir que dans un cadre pluriannuel.

II) Eléments de contexte national

Le budget 2019 sera le dernier de la mandature 2014-2020. Il s'inscrit dans un contexte économique et politique très incertain :

- Hypothèse de croissance revue à la baisse
- Trajectoire du déficit public altérée
- Dépenses exceptionnelles décidées au niveau national
- Illisibilité sur la suppression de la taxe d'habitation
- Encadrement des dépenses de fonctionnement de la métropole qui conduit à des coupes budgétaires impactant nos collectivités
- Menaces de précarisation sur la fonction publique (suppression de postes, rémunération au mérite, recours au contractuel)
- Fortes baisses des aides au logement
- Diminution des emplois aidés

Les collectivités locales, qui ne sont en rien responsables des déficits publics et ont favorablement contribué au rétablissement des grands équilibres entre 2012 et 2017, dénoncent les hypothèses d'un nouveau tour de vis qui asphyxierait définitivement les services publics de proximité.

Ces variations sont à mettre en relation avec la programmation de l'inflation sur la période. Ainsi l'inflation évoluera, selon les prévisions du budget de l'Etat, de 1.7 % en 2018 et en 2019 pour atteindre 1.75 % en 2020. La Commission Européenne en fait une lecture plus nuancée visant 1.3 % en 2019 pour atteindre 1.5 % en 2020. Dans une optique de sécurisation, il nous faut adopter la lecture la plus négative pour les dépenses de la commune soit 1.7 % en 2019 et 1.75% en 2020. Cette inflation élevée entraîne obligatoirement une augmentation des dépenses là où dans le même temps, il faut penser à une diminution, ou *a minima* une stagnation des produits.

Pour pallier la baisse des projets d'investissement, la DETR sera maintenue à 1 046 milliard d'euros soit une hausse de 62 % en quatre ans (600 millions en 2014). Pour la DSIL, elle devrait redescendre à son niveau de 2017 à 570 millions.

Notre Dame d'Oé a fortement bénéficié de ces dotations (DETR), malgré la contribution au redressement des finances publiques, pour la rénovation de Mazières, du gymnase et de l'école Dès, les travaux de rénovations pour les peintures, le city-stade etc.

Le fonds de compensation de la TVA est légèrement augmenté en 2019 par rapport à son niveau 2018. L'automatisation prévue initialement en 2019 a été reportée au 1^{er} janvier 2020.

III) Eléments de contexte métropolitain

Tours Métropole, comme 322 grandes collectivités, s'est vue imposer un objectif d'augmentation maximum de ses dépenses de 1,2 % quel que soit le niveau de ses recettes. De fait l'inflation, le Glissement Vieillesse Technicité, la hausse des charges, se traduisent par des coupes budgétaires sur toutes les compétences métropolitaines et les dotations aux communes (ex : prêts à taux zéro, illuminations de Noël, stagnation de la DSC..).

IV) Eléments de contexte local

Comme dans la plupart des communes les marges d'autofinancement se dégradent faute de recettes évolutives. La forte croissance des recettes de taxe professionnelle pendant une quinzaine d'années a permis à la commune de s'équiper et de développer ses services. Les plus importants investissements sont désormais réalisés. Les engagements électoraux de 2014 ont également été intégralement tenus. La dette va s'effacer dans les prochaines années, laissant, à terme, de nouvelles capacités d'emprunts.

La recherche d'économies atteint ses limites après plusieurs années d'efforts. Mais cet objectif doit demeurer (énergie, éclairage public...).

Le contexte national ne laisse guère de latitude sur l'augmentation de la fiscalité, même si certaines communes ont dû se résoudre à une hausse des taux. Il sera proposé la stabilité des taxes et des tarifs locaux.

Investissements :

La procédure d'arbitrage expérimentée en 2018 sera reconduite pour cet exercice :

- Recensement des expressions de besoin
- Réunions de travail préparatoire avec les adjoints et services
- Réunion d'arbitrage avec le conseil municipal avant élaboration du budget

Les choix seront prioritairement guidés par la capacité des services à réaliser les achats et les travaux avant la fin 2019.

Le contexte électoral limite très strictement des reports début 2020, sachant qu'une série de projets est déjà budgétée ou engagée :

- Réfection de trottoirs - Programme 2018 (fait)
- Locaux associatifs au gymnase Kobzik
- Tribune du stade G. Romien
- Couverture et sanitaires aux terrains de boules
- Accès à l'ancienne gare
- Eclairage public rue P.E. Victor – abris bus Oésia
- Cheminements de la Perrée
- Plan Ad 'Apt
- Dépenses imprévues (Chaufferie Cap Jeunes)

La charge de travail impose également de limiter les initiatives nouvelles au regard des chantiers programmés :

- Foncier : vente Bordier – Zone humide du Marais – Couleuvrou – EPF
- Travaux : FTTH – Réfection du PN SNCF – Eau potable rue de la mairie, impasse Léo Lagrange ...
- Logement : Terrasses d'Oé 2 – Centre bourg – Gare – La borde – Rue de la Bretonnière – Saintrie
- Urbanisme : Modification du PLU – RLPI – Projets EXEO
- Communication : Bilan de Mandat – Bilan 30 ans – Plan de Ville

Les inscriptions budgétaires devront enfin intégrer les programmes subventionnables (Département – Région – Etat).

V) Recettes de fonctionnement : Hypothèses d'évolution retenues

a) Evolution de la fiscalité directe

La fiscalité à Notre Dame d'Oé connaît une certaine stabilité. Une décision d'augmentation des taux d'imposition de 5% a été adoptée par le conseil municipal en mars 2016. Conjuguée à une évolution des bases, elle a permis d'encaisser une recette fiscale complémentaire de 97 419 € par rapport à 2015. Cette augmentation, en raison notamment de l'évolution des bases a continué en 2018 et devrait continuer dans une même logique sur 2019 grâce à la compensation de l'état (dégrèvement de la TH).

TAXES	TAUX 2011	TAUX 2012	TAUX 2013	TAUX 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	16.17 %	16.17 %	16.17 %	16.17 %	16.17 %	16.98 %	16.98 %	16.98 %	16.98 %
Taxe Foncière (bâti)	18.14 %	18.14 %	18.14 %	18.14 %	18.14 %	19.05 %	19.05 %	19.05 %	19.05 %
Taxe Foncière (non bâti)	40.66 %	40.66 %	40.66 %	40.66 %	40.66 %	42.69 %	42.69 %	42.69 %	42.69 %

L'évolution des recettes fiscales liées à l'imposition directe, est la suivante :

2009	886 393 €	-
2010	958 897€	+ 8.17 %
2011	1 130 162€	+ 17.86 %
2012	1 085 989 €	- 3.90 %
2013	1 119 067 €	+ 3.04 %
2014	1 158 756 €	+ 3.55 %
2015	1 204 635 €	+ 3.96 %
2016	1 302 054 €	+ 8.10 %
2017	1 334 635 €	+ 2.52 %
2018	1 373 866 €	+ 2.94 %
2019	1 406 839 €	+ 2.40 %
2020	1 434 976 €	+ 2.00 %

La prévision du ROB 2018 a été atteinte et même largement dépassée, l'augmentation de 2.00% s'étant révélée être une augmentation de 2.94 %. Les modalités concernant la compensation de la taxe d'habitation étant connues et conduisant à un maintien des montants actuels, elles nous permettent d'imaginer une revalorisation cadastrale des bases annuelles de 1.90 % (soit la variation de l'Indice des Prix à la Consommation entre novembre 2017 et novembre 2018 conformément à l'article 50 undecies de la loi de finances pour 2017 devenu l'article 1518 bis du CGI) associée à une augmentation annuelle des bases communales, en surface, de l'ordre de 0.50 % soit un total de 2.40 %. Le même schéma est reconduit pour l'année 2020 et devrait conserver une certaine hausse au regard de l'inflation 2018 et 2017.

b) La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

L'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure et sa généralisation ont dégagé une manne financière conséquente pour la collectivité depuis 2016. Depuis son application en 2017, il a été constaté une baisse des surfaces publicitaires sur un certain nombre d'entreprises. Certains de plus gros contributeurs nous ont également fait part de leurs intentions de diminuer leurs surfaces publicitaires en dessous du seuil nécessaire pour être exonérés d'où la baisse prévisible en 2019 et 2020.

2015	3 605 €	-
2016	31 832 €	+ 782.83 %
2017	32 672 €	+ 2.63 %
2018	31 879 €	- 2.43 %
2019	21 000 €	- 34.13 %
2020	20 000 €	- 4.76 %

c) Relations financières avec TMVL

Les transferts de compétences pour Tours Métropole Val de Loire ont entraîné une diminution de l'Attribution de Compensation, en échange de disparition de dépenses liées aux compétences transférées. L'explication de la baisse pour 2018 est liée à un transfert d'une partie de l'enveloppe d'investissement TMVL vers l'enveloppe de fonctionnement (15 700 €). TMVL ne souhaite pas mettre les dépenses des travaux en régie en section d'investissement (comme cela pouvait être fait auparavant dans le budget communal).

2014	432 814 €	-
2015	424 838 €	- 1.84 %
2016	424 838 €	0.00 %
2017	267 446 €	- 37.00 %
2018	239 912 €	- 10.29 %
2019	239 912 €	0.00 %
2020	239 912 €	0.00 %

En raison du dispositif de Cahors qui limite la possibilité pour Tours Métropole Val de Loire d'augmenter son budget de fonctionnement de plus de 1.2 %, la Dotation de Solidarité communautaire ne devrait pas augmenter dans les années à venir.

2014	137 033 €	-
2015	138 403 €	+ 1.00 %
2016	139 787 €	+ 1.00 %
2017	141 185 €	+ 1.00 %
2018	141 185 €	+ 0.00 %
2019	141 185 €	+ 0.00 %
2020	141 185 €	+ 0.00 %

Le remboursement par Tours Métropole du personnel mis à disposition est figé aux montants arrêtés au 31/12/2016 (pas de prise en compte du GVT dans le cas d'une mise à disposition).

2017	84 803 €	-
2018	84 803 €	+ 0.00 %
2019	84 803 €	+ 0.00 %
2020	84 803 €	+ 0.00 %

d) Dotations – DGF

La suspension de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, définitivement actée, et les différents critères ont permis de voir le montant définitif de la DGF pour 2018 supérieur au prévisionnel du ROB. La Dotation Nationale de la Péréquation, à un très haut niveau sur 2018 est évaluée au même niveau pour 2019 dans le jaune budgétaire consacré aux collectivités locales. La Dotation de Solidarité Rurale a vu son plafond national relevé mais par le biais d'un mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. De même une nouvelle dotation, pour laquelle Notre Dame d'Oé (site Natura 2000) n'est pas concernée, viendra écrêter la dotation forfaitaire des communes. La volonté d'augmenter la péréquation verticale risque de se traduire par un maintien des recettes de la dotation nationale de péréquation mais également par une baisse de la dotation forfaitaire (suite aux différents mécanismes d'écrêtement). Cette évolution sera probablement maintenue dans les années suivantes, en particulier en raison des mécanismes de maintien du montant des dotations d'intercommunalité réformées cette année. L'évolution de la population sur la période, entrant dans le calcul de la part forfaitaire, est jugée trop minime pour impacter réellement celle-ci.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation de Solidarité Rurale	46 370 €	47 256 €	48 990 €	52 845 €	54 509 €	54 509 €	54 509 €
Variation	-	+ 1.91%	+ 3.67%	+ 7.87%	+ 1.13 %	0.00%	0.00%
Dotation Forfaitaire Totale	610 872 €	547 378 €	476 942 €	450 271 €	451 607 €	447 091 €	442 620 €
Variation	-	- 10.39%	- 12.87%	- 5.60%	+ 0.30 %	- 1.00%	- 1.00%
Dotation Nationale de Péréquation	34 747 €	34 442 €	30 998 €	30 568 €	36 682 €	36 682 €	36 682 €
Variation	-	- 0.88%	- 10.00%	- 1.39%	+ 21.21 %	0.00%	0.00%
Total	691 989 €	629 076 €	556 930 €	533 684 €	542 798 €	538 282 €	533 811 €
Variation Totale	-	- 9.09%	- 11.47%	- 4.17%	+ 1.56 %	- 0.83 %	- 0.83 %

e) Produits des services

Les recettes tarifaires sont en augmentation depuis quelques années notamment suite à la révision de la grille tarifaire de l'enfance-jeunesse (votée en juin 2016) et grâce à la fréquentation des services périscolaires, d'Oésia, de la bibliothèque et des salles municipales.

	Enfance-Jeunesse	Bibliothèque	Oésia (location et billetterie)	Salles	Total	Variation
2014	394 774.28 €	634.80 €	72 953.38 €	4 141.00 €	472 503.46 €	-
2015	422 662.77 €	983.10 €	68 664.25 €	3 723.00 €	496 033.12 €	4.98%
2016	438 330.76 €	1 291.40 €	73 066.38 €	5 105.00 €	517 793.54 €	4.39%
2017	450 033.84 €	1 051.00 €	69 674.34 €	3 225.30 €	523 984.48 €	1.20%
2018	491 173.48 €	1 270.77 €	78 222.14 €	4 994.93 €	575 661.32 €	9.86%
2019	488 717.61 €	1 100.00 €	75 875.48 €	4 944.93 €	570 638.07 €	-0.87%
2020	486 274.02 €	1 050.00 €	73 599.21 €	4 895.53 €	565 818.77 €	-0.84%

En ce qui concerne l'évolution de chacun des postes :

- Concernant l'enfance-jeunesse : Sans changement de tarifs, supposé notamment en raison des plafonds CAF qui limitent les évolutions à la hausse, et malgré la hausse des tarifs municipaux, il est à prévoir une légère baisse constatée des fréquentations donc une baisse des montants.

- Concernant la bibliothèque : Sans craindre une baisse de la fréquentation, le montant est prévu à la baisse en raison d'une diminution espérée des pénalités de retard et de dégradations.
- Concernant Oésia : Les montants sont estimés rester constants sur la période, le succès d'Oésia tant sur le volet location de la salle que sur le volet billetterie n'étant plus à démontrer. L'année 2018 ayant été une année où les locations furent particulièrement nombreuses, il est calculé un retour à la normale sur deux ans.
- Concernant les locations de salles : Les salles sont louées tout au long de l'année et sont toujours très demandées. Pour autant, les locations atteignent leurs limites d'où la stabilité annoncée sur 2019. L'année 2020 devrait être une année moins propice aux locations en raison des élections approchantes.

f) Subventions de la CAF

Les recettes de la CAF sont variables, en particulier au regard des marges de manœuvre que celle-ci a pour subventionner les communes. Son contrat avec l'Etat bloque en effet pour cinq ans les possibilités d'évolution. Pour autant l'augmentation a été de plus de 10% en 2018. Cette augmentation s'explique notamment par un passage à un RAM pluri communal mais également par un effet retard dans les versements 2017 de la CAF.

2014	190 493 €	-
2015	250 310 €	+ 31.40 %
2016	286 641 €	+ 14.51 %
2017	255 899 €	- 10.10 %
2018	284 968 €	+ 10.58 %
2019	270 720 €	- 5.00 %
2020	257 184 €	- 5.00 %

Pour autant, la participation de la Caf est estimée à la baisse pour les années futures en raison des conjonctures nationales et d'une difficulté à avoir une prévision fiable, du fait du mode de fonctionnement de la CAF.

VI) Dépenses de fonctionnement : Hypothèses d'évolution retenues

Les principales dépenses (personnel, charges à caractère général, autres charges) sont indexées sur l'inflation à compter de 2018 (pour rappel, 1.7 % sur 2018 et 2019 pour atteindre 1.75 % à 2020), avec application d'un coefficient pour traduire un effort de réduction des charges. L'effort est estimé à 1.5% et cette diminution donne un coefficient de 0.985 sur une base 1 (0.985 sur une base 1 = - 1.5 %).

a) Charges à caractère général

En conformité avec les hypothèses retenues préalablement, les charges à caractère général évolueront comme suit :

2014	986 536 €	-
2015	1 001 196 €	+ 1.49 %
2016	943 031 €	- 5.81 %
2017	1 094 370 €	+ 16.05%
2018	1 073 923 €	- 1.87 %
2019	1 121 328 €	+ 3.89 %
2020	1 134 617 €	+ 1.19 %

L'augmentation des tarifs de l'électricité dans le cadre du marché global avec Tours Métropole a impacté négativement les charges à caractère général (20% en plus sur les charges d'électricité) et continuera en 2019 et 2020 après une baisse sur plusieurs années consécutives. S'ajouteront également en 2019 plusieurs phénomènes conjoncturels : d'une part l'arrivée de la dématérialisation et les coûts que la mise en place engendre, ensuite des régularisations ponctuelles faites par plusieurs fournisseurs et enfin une prévision pour le déplacement à Avignon dans le cadre de Cap Jeunes.

Pour autant, certaines dépenses sont en baisse conformément au plan d'économies : la téléphonie fixe par exemple ou encore les locations des photocopieurs. Ces baisses démontrent la volonté des services de toujours faire aussi bien si ce n'est mieux avec un matériel plus performant et plus économe en même temps.

b) Dépenses de personnel

Dans le contexte national, le montant des dépenses de personnel est particulièrement important dans le cadre d'une bonne rigueur de gestion. Elles sont en effet le premier poste des dépenses de fonctionnement.

Les exercices récents (2017 et 2018) ont été marqués par des évolutions du cadre réglementaire :

La valeur du point d'indice, figée depuis 01/07/2010 a été réévaluée en deux temps : une première fois en juillet 2016 puis en février 2017, entraînant un coût supplémentaire de 35 000 €.

De la même manière la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), initiée en 2016 pour les catégories B et catégories A (filiale médico-sociale), s'est poursuivi pour l'ensemble des catégories hiérarchiques dès le 01/01/2017 et s'est terminé le 01/01/2019 par des modifications globales d'indices et de catégories.

L'année 2018 a vu également la mise en place du nouveau Régime Indemnitare de Fonction Sujétion Expertise Engagement Professionnel : RIFSEEP instauré pour la fonction publique d'Etat dans le décret n°2014-513 du 20/05/2014. Sa mise en place dans la collectivité a eu lieu à partir d'octobre 2018 et nécessitera l'année 2019 pour voir l'impact budgétaire sur une année entière.

L'évolution sur la période 2019-2020 tient compte d'un maintien de la masse salariale avec une évolution liée à l'inflation et le RIFSEEP de même que la masse salariale retraitée (c'est-à-dire tenant compte de l'adjonction des différents remboursements). Les années 2019 et 2020 connaîtront une baisse des « remboursements » correspondant à l'aide de l'Etat sur les emplois aidés. En août 2019, 4 emplois aidés arriveront à échéance et 2 autres en mars 2020.

Afin de maintenir l'évolution de sa masse salariale et de contrebalancer les nouvelles dépenses, la commune s'est engagée dans une démarche de maintien des effectifs et d'adaptation des effectifs au besoin.

Exercice	2017	2018	2019	2020
Masse salariale brute	2 024 263.00 €	2 100 441.00 €	2 165 000.00 €	2 207 217.50 €
Variation	-	+ 3.76 %	+ 3.07 %	+ 1.95 %
Remboursement masse salariale	192 072.13 €	205 587.94 €	176 148.25 €	156 675.12 €
Variation	-	+ 7.04 %	- 14.32 %	- 11.05 %
Total des charges nettes de personnel	1 832 190.87 €	1 894 853.06 €	1 988 851.75 €	2 050 542.38 €
Variation	-	+ 3.42 %	+ 4.96 %	+ 3.10 %
DF	3 783 347.10 €	3 678 843.81 €	3 791 916.48 €	3 865 858.85 €
Charges Nettes/DP	48.43 %	51.51 %	52.45 %	53.04 %

Le tableau ci-dessous voit évoluer les dépenses de fonctionnement dans la même proportion que la masse salariale brute afin d'illustrer l'évolution relative des charges nettes de personnel.

Sur la période concernée, le pourcentage que la masse salariale représente sur la totalité des dépenses de fonctionnement devrait se maintenir à son niveau de 2018 soit 57% (hors remboursement). Le pourcentage que celle-ci représente une fois soustrait le remboursement de la masse salariale devrait par contre augmenter tout en restant dans une mesure inférieure à 55 %, ce qui est cohérent avec les services offerts par la ville de Notre Dame d'Oé.

c) Contingent incendie

L'évolution sur les quatre dernières années montre une tendance de stagnation puis d'augmentation par à-coup pour rattraper l'écart. Pour autant le montant de 2018 s'est révélé identique à celui des années précédentes et la notification des services financiers du SDIS annoncent un montant égal pour 2019. Il est donc supposé que le montant restera identique jusqu'à la fin du mandat.

2014	43 018.00 €	-
2015	44 093.00 €	+ 2.50 %
2016	44 093.00 €	0.00 %
2017	44 093.00 €	0.00 %
2018	44 093.00 €	0.00 %

d) Subventions de fonctionnement

Les subventions versées (32 118 € en 2017) sont considérées comme stables sur les trois prochaines années après une forte baisse actée en 2016. Déjà actées pour l'année 2019, elles sont considérées comme étant identiques sur le prochain exercice.

2014	41 937.00 €	-
2015	38 066.00 €	- 9.23 %
2016	31 250.00 €	- 17.91 %
2017	32 118.00 €	+ 2.78 %
2018	35 640.00 €	+ 10.97 %
2019	32 220.00 €	- 9.60 %
2020	32 220.00 €	0.00 %

La contribution du budget communal au CCAS a fortement diminué entre 2014 et 2015 puis a remonté notamment en raison de l'augmentation de l'accompagnement social des personnes défavorisées et des aînés de la commune.

2014	27 700.00 €	-
2015	9 972.05 €	- 64.00 %
2016	13 500.00 €	+ 35.38 %
2017	16 269.39 €	+ 20.51 %
2018	19 907.30 €	+ 22.36 %
2019	18 647.00 €	- 6.33 %
2020	18 647.00 €	0.00 %

Représentant 81 % du budget CCAS réalisé en 2018 en recettes, elle est essentielle pour permettre au CCAS de fonctionner. Après une grosse baisse entre 2014 et 2015 (- 17 728 €) pour correspondre à la réalité des besoins exprimés à cette période et éviter de générer un résultat, elle a continué de croître pour permettre au CCAS de continuer à remplir sa mission première, une fois les résultats antérieurs absorbés.

Sa prévision pour 2019 est en dessous du réalisé 2018 puisque le réalisé 2018 est composé de deux parts : 18 647 € d'une part et 1 260 € d'autre part suite à la dissolution du comité de jumelage Anna.

Cette dissolution étant par nature exceptionnelle, il faut prévoir un montant 2019 identique à 2018 au vu des difficultés rencontrées par la commune.

e) Charges financières

Sous réserve de non recours à l'emprunt sur les trois prochaines années, les charges financières s'annoncent être presque stables, une fois absorbés les intérêts de l'emprunt à taux fixe renégocié cette année (celui de la salle Oésia). Seuls quelques emprunts sont à taux révisable. La reprise de la croissance ainsi que l'augmentation de l'inflation tendent à une prévision légèrement supérieure au taux actuel malgré une évolution quasiment nulle des taux sur l'année 2018. De plus la BCE a annoncé des chiffres faibles pour l'inflation 2019, semblant assurer des taux révisés relativement faibles sur 2019 et 2020. La baisse s'explique notamment par la fin de deux emprunts pour la construction du CLSH Primaire.

2014	51 516.49 €	-
2015	52 259.20 €	+ 1.44 %
2016	47 789.32 €	- 8.55 %
2017	46 442.62 €	- 2.82 %
2018	56 749.80 €	+ 22.19 %
2019	51 427.53 €	- 9.38 %
2020	48 591.10 €	- 5.52 %

VII) Recettes d'investissement : Hypothèses d'évolution retenues

Les seuls financements extérieurs en section d'investissement sont :

- Les éventuelles subventions accordées par nos partenaires, sans certitude ni sur l'obtention, ni sur les délais (pour rappel les subventions demandées en 2019 sont les suivantes : deux dossiers à la DETR sur des peintures et de la mise en sécurité/accessibilité et un dossier au F2D sur l'amélioration énergétique d'Oésia et du gymnase Kobzik).

Il revient donc à financer les programmes d'investissement par le biais de l'autofinancement et de la soulte des cessions immobilières opérées sur les trois dernières années, qui se retrouvent dans les résultats. Et ce, tant à la fois sur les dépenses d'équipement des services municipaux que sur les opérations de préservation ou de transformation du patrimoine bâti et de l'espace public.

a) FCTVA

Le FCTVA est nécessairement amené à évoluer puisqu'il se compose de la multiplication du taux de 16.40% par l'assiette des travaux éligibles de l'exercice N-2.

Si les années précédentes étaient de très bonnes années, les années 2018 et 2019 risquent d'être des années plus faibles. 2020 sera une meilleure année en raison du paiement des travaux des façades Mazières qui sont éligibles au FCTVA.

2014	98 987 €	-
2015	90 380 €	- 8.69%
2016	191 528 €	+ 111.91%
2017	116 228 €	- 39.32%
2018	59 510 €	- 48.80 %
2019	55 000 €	- 7.58 %
2020	75 000 €	+ 36.36%

b) TAM

La TAM est également nécessairement amenée à évoluer puisque l'assiette est calculée sur les travaux immobiliers effectués sur le territoire de la commune par les administrés ou les entreprises.

Il est toutefois possible d'envisager que le montant de 2017 constitue une base acceptable. Une évolution est prévisible avec le démarrage à venir de l'éco quartier à la Borde, l'urbanisation à la Prévauderie...

L'actualité concernant la taxe d'aménagement est le transfert de cette recette à Tours Métropole Val de Loire, qui a voté un nouveau taux en décembre 2017. Ce nouveau taux de 5% (Notre Dame d'Oé était à 4%) ne s'appliquera qu'aux nouvelles constructions dont le premier acte d'urbanisme a été élaboré après le 1 janvier 2017. A l'origine la volonté était de reverser le produit aux communes selon les modalités suivantes : 100 % de la TAM sera redonnée à la commune s'il s'agit d'une opération d'habitat, 70 % s'il s'agit d'une construction dans une zone d'activité. A cela s'ajoutent évidemment des abattements en raison notamment de la construction de logements sociaux. Néanmoins cette volonté de redistribution de la TAM par commune s'annonce difficile début 2018 suite à l'annonce par la DDT de son incapacité à communiquer des prévisions par commune. Cette situation a conduit à une inscription budgétaire minorée sur le budget 2018 (40 000 € finalement contre 76 810 € réalisée). Courant 2018, la Métropole a décidé de nouvelles modalités de reversement : Un taux unique de 85 % des recettes qu'elle soit de l'habitat ou des zones d'activités.

Les prochaines années s'annonçant riches en travaux urbanistiques sur la commune, il faut calculer une augmentation de la TAM en ajoutant une augmentation du taux (4% à 5% pour rappel).

2014	145 167 €	-
2015	320 219 €	+ 120.59 %
2016	136 112 €	- 57.49 %
2017	57 765 €	- 57.56 %
2018	76 809 €	+ 32.97 %
2019	80 650 €	+ 5.00 %
2020	81 456 €	+ 1.00 %

c) Les cessions

La commune de Notre Dame d'Oé a procédé à de nombreuses cessions sur les précédents exercices mais atteint les limites de son patrimoine cessible. La vente de foncier complémentaire à VTH à la gare a été effectuée en 2018 incluant une plus-value de 13 723 €. La vente du cheval Ariane de Rhodes a également été effectuée cette année avec une moins-value de 4 412.49 €.

Reste un projet de cessions pour la famille Bordier en 2019 pour un montant de 8 000 €. Aucune cession n'est prévue ou ne semble prévisible pour l'année 2020.

d) La dotation aux amortissements

Le montant de la dotation aux amortissements a diminué en 2018 par rapport aux exercices précédents, en raison du transfert de nombreux biens à Tours Métropole Val de Loire au cours de l'année 2017. Le montant prévisible pour l'année 2019 est beaucoup plus conséquent que les deux années dernières. Cela s'explique notamment par les acquisitions amortissables nombreuses cette année : le véhicule du RAM, l'auto-laveuse, du matériel informatique et surtout le matériel scénique Oésia. Pour l'année 2020, les amortissements devraient voir une augmentation moins importante, notamment en raison de travaux prévus sur 2019 non amortissables.

2015	130 056 €	-
2016	171 224 €	+ 31.65 %
2017	170 536 €	- 0.40 %
2018	166 644 €	- 2.28 %
2019	216 000 €	+ 29.62 %
2020	222 480 €	+ 3.00 %

VIII) Dépenses d'investissement : Hypothèses d'évolution retenues

En raisonnant à partir des excédents d'investissement issus de la soulte des cessions effectuées sur les trois dernières années, le niveau d'investissement devrait rester constant jusqu'à la fin du mandat. L'année 2020 sera cependant une année charnière car elle marquera la fin de la soulte des cessions et le début d'une période où la capacité d'investissement sera basée uniquement sur l'autofinancement.

Les excédents d'investissement associés à la bonne rigueur de gestion (et donc à un niveau d'autofinancement supposé constant) donnent un plan pluriannuel d'investissement sur trois ans, avec un niveau d'investissement identique chaque année.

Les deux autres postes de dépenses en investissement à savoir la dette et la participation aux investissements pour TMVL à raison des compétences transférées ont vocation à rester constants également.

a) Participation investissement TMVL

Il faut également rappeler que, suite au transfert de compétences, la commune de Notre Dame d'Oé participe à hauteur de 53 700 € tous les ans en versant à TMVL. En raison de la difficulté constatée sur le terrain pour pouvoir finaliser tous les projets d'investissements, la commune de Notre Dame d'Oé a décidé de redonner un peu plus de souplesse en augmentant son transfert de charges à destination de Tours Métropole Val de Loire.

2017	53 700 €	-
2018	38 000 €	- 29.00 %
2019	43 000 €	+ 13.16 %
2020	43 000 €	0.00 %

A cela s'ajoute annuellement un remboursement d'emprunt transféré à hauteur de 6 666.12 €.

b) Etat de la dette

La commune de Notre Dame d'Oé dispose d'une dette structurée de la manière suivante :

- ❖ 8 emprunts à taux fixes pour un total emprunté de 3 827 792.81 soit 79.06 %
- ❖ 3 emprunts à taux indexés pour un total emprunté de 1 014 000 € soit 20.94 %
- ❖ 2 emprunts arrivent à échéance en avril et juillet 2019
 - Construction Centre de Loisirs Dolto auprès de la Caisse d'Epargne (150 000 €)
 - Construction Centre de Loisirs Dolto auprès de la CAF (134 286.43 €)

➤ Emprunts souscrits dans les 5 dernières années

2013 : réhabilitation de voiries pour un montant de 100 000 € - transféré à TMVL au 01/01/2017

2014 : réhabilitation Mazières pour un montant de 350 000 €

2015 : achat véhicules techniques pour un montant de 40 000 €

2016 : pas d'emprunt

2017 : Prêt ALSH Cap Jeunes pour un montant de 14 455 € (CAF – prêt à taux 0)

2019 et 2020 : Pas de recours à l'emprunt envisagé

➤ Garanties d'emprunt, en cours, accordées par la commune à des partenaires :

Opération	Prêteur	Bénéficiaire	Montant garanti 2019	Durée
2 CD13 BEVENIERES	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	31 932.20 €	50 ans
LES TERRASSES OE	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	50 134.80 €	30 ans
VTH LES PERRETS PLAI FONCIER	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	55 413.67 €	50 ans
VTH DAMOISELLE D'OE PLAI FONCIER	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	60 952.29 €	50 ans
OPAC (logement social 3, rue des-Bévénrières)	CDC	OPAC 37	51 733.05 €	35 ans
LES TERRASSES D'OE 2 PLAI FONCIER	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	71 039.72 €	50 ans
TOURAINE LOGEMENT	CIL	Tiers RECUP Compta	12 571.19 €	28 ans
BEVENIERE 1CD13	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	77 347.87 €	40 ans
4 CD13 BEVENIERES	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	91 754.18 €	50 ans
VTH DAMOISELLE D'OE PLAI	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	90 034.51 €	40 ans
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLAI foncier	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	99 382.07 €	50 ans
VTH LES PERRETS PLAI	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	111 428.69 €	40 ans
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	116 601.84 €	40 ans
LES TERRASSES OE	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	129 740.34 €	50 ans
LES TERRASSES D'OE 2 PLUS FONCIER	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	144 070.01 €	50 ans
VTH LES PERRETS PLUS FONCIER	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	144 493.51 €	50 ans
VTH DAMOISELLE D'OE	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	159 269.02 €	50 ans
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLUS FONCIER	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	202 141.62 €	60 ans
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLAI	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	198 210.57 €	40 ans
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLUS	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	226 980.74 €	40 ans
LES TERRASSES D'OE 2 PLAI	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	246 799.11 €	40 ans
LES TERRASSES OE	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	257 100.91 €	40 ans
VTH DAMOISELLE D'OE PLUS	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	284 232.75 €	40 ans
BEVENIERES 3CD13	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	302 502.52 €	40 ans
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	322 661.62 €	40 ans
VTH LES PERRETS PLUS	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	334 298.69 €	40 ans
OPAC (Place SENHOR)	CDC	OPAC 37	219 118.66 €	32 ans
LES TERRASSES D'OE 2 PLUS	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	379 394.71 €	40 ans
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	432 520.70 €	50 ans
LES TERRASSES OE	CREDIT MUTUEL	VAL TOURAINE HABITAT	514 325.63 €	40 ans
LES TERRASSES OE	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	737 170.76 €	50 ans

OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VAL TOURAINE HABITAT	1 254 900.03 €	50 ans
OPAC (La Galardrie)	CDC	OPAC 37	1 545 689.05 €	35 ans
Total			8 955 947.03 €	

Ces garanties d'emprunt ne nécessitent pas d'inscription budgétaire.

IX) Engagements pluriannuels

Dans le cadre de son appartenance à Tours Métropole Val de Loire, la commune de Notre Dame d'Oé bénéficie de partenariats développés avec la Région Centre.

Plusieurs projets communaux ont été proposés aux partenaires pour recevoir des financements. La commune est tenue de réaliser les projets proposés pour recevoir les financements. Cette situation concerne également des projets financés par l'Etat au titre de la DETR.

L'année 2016 a été marquée par l'évaluation à mi-parcours du CRDS, contrat avec la Région. Ainsi des propositions ont été formulées pour modifier, abonder ou supprimer certains projets.

➤ CRDS – Contrat régional de développement solidaire avec la région Centre 2014-2018

Thème	Opération	Montant de travaux HT	Montant de la subvention estimée	
Mieux-être social - Développement de l'accès à la culture	Acquisition de matériel scénographique pour la salle Oésia : parc son et lumière	113 000,00	33 000,00	Maintenu au contrat Dossier accordé
Mieux-être social - Services à la population	Réhabilitation / adaptation de locaux d'accueil extrascolaire : cap jeunes pour entrer à la mairie (création de sanitaires et autres adaptations), pôle petite enfance (réfection du sol de la salle de motricité et reprise des toitures terrasses)	165 030,00	33 006,00	Projet abondé pour intégrer les travaux à l'ancienne mairie pour Cap Jeunes Dossiers présentés en cours d'analyse
Mieux-être social - Sport	Réhabilitation des espaces sportifs intérieurs – Gymnase Kobzik : réfection des sols sportifs - traitement de la charpente bois - reprise du bardage translucide	180 000,00	36 000,00	Projet abondé avec tranche 2 : toiture, portes ou City-stade éligible Dossier accordé pour le Gymnase et en cours d'analyse pour le city-stade
Maillage urbain et rural – Aménagement d'espaces publics	Aménagement d'une zone de rencontre en centre bourg : étude, traitement de la voirie	170 000,00	51 000,00	Projet non réalisable sur ce contrat

Stratégie régionale pour la biodiversité	Mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics : établissement d'un plan de gestion différenciée, achat d'un broyeur	30 000,00	14 000,00	Maintien au contrat Projet envisagé : achat de matériel pour le cheval dans la ville
Stratégie régionale pour la biodiversité	Acquisition foncière en zone humide au Marais	30 000,00	18 000,00	Maintien au contrat Action prise en charge par Tours Métropole
Plan climat régional	Plan d'isolation de la future mairie à Mazières : remplacement des menuiseries BOIS	150 000,00	75 000,00	Demande de subvention formulée en 2015 Dossier transmis en attente de décision
TOTAL		835 030.00	260 006.00	

➤ **Appel à projets du Conseil Départemental – 2019 –dispositif F2D**

<i>Thème</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant de travaux HT</i>	<i>Subvention demandée</i>
Énergie	Travaux en économies d'énergie et de réhabilitation thermique (Oésia-Gymnase)	35 291.33 €	10 587.39 €

La commune devrait recevoir réponse du Département avant le vote du budget.

➤ **DETR – Dotation d'Équipement des territoires ruraux - 2019**

<i>Année</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant de travaux HT</i>	<i>Subvention demandée</i>
DETR 2019	Mise aux normes de sécurité des bâtiments communaux	30 187.61 €	9 056.28 €
	Programme de réhabilitation de peintures intérieures de bâtiments communaux (écoles et ancien presbytère)	18 783.71 €	5 635.11 €

Les dossiers de demande de subvention ont été transmis avant le 1^{er} février 2019.